

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, M. Touraine, Mme Janvier, Mme Atger, M. Claireaux,
M. Kerlogot, Mme Tuffnell, Mme Mörch et Mme Colboc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.